



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
TERRITOIRE NON ORGANISÉ

Aux contribuables de la susdite municipalité

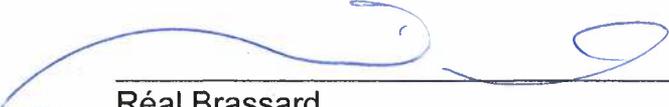
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité QUE:

LES **SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DU TNO** DE LA MRC DE MATAWINIE SE TIENDRONT APRÈS LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DE MATAWINIE QUI DÉBUTENT À 13 H, À COMPTER DU 19 JANVIER 2022 AUX DATES PRÉVUES AU CALENDRIER ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021, ET CE, JUSQU'À NOUVEL ORDRE EN RAISON DE LA SITUATION ACTUELLE RELIÉE À LA COVID-19.

Ces séances se dérouleront par vidéoconférence en huis clos et les enregistrements audio seront rendus disponibles, par la suite, sur le site internet de la MRC au www.mrcmatawinie.org.

DONNÉ À RAWDON, CE 10^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022.


Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et directeur général